

Procès Dupont Nemours – Monsanto

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/04/2000

DuPont de Nemours accuse Monsanto de monopoliser le marché du soja transgénique. DuPont prétend que Monsanto a eu accès à une technique d'identification de gènes de façon illégale (suite au rachat d'Asgrow avec laquelle DuPont avait partagé cette technique). Grâce à cette acquisition, Monsanto a gagné deux ans dans le développement de son soja tolérant au RoundUp - qui, en 1999, représentait 54 % du soja cultivé. Le soja STS de Dupont a de ce fait perdu des parts de marché.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/proces-dupont-nemours-monsanto/